

SAS A2K CONSTRUCTING
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
6, Route de Portland
Morel
97160 LE MOULE
RCS de Pointe-à-Pitre 834 434 490

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 heures, à LE MOULE, 6, Route de Portland Morel, l'associé unique de la SASU A2K CONSTRUCTING, conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Daniel KANTAPAREDDY demeurant Route de Bamboche :97160 LE MOULE a cédé quarante (40) de ses parts sociales dans la SASU A2K CONSTRUCTING à Monsieur Jean-Michel André GASTON.

Première résolution

L'associé unique approuve la cession des quarante (40) parts sociales de Monsieur Daniel KANTAPAREDDY, Cédant, en faveur de Monsieur Jean-Michel André GASTON.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve la transformation de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) en Société par Actions Simplifiées (SAS)

Cette résolution est adoptée.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, visé par l'associé unique et signé par :

Le Président,

Daniel KANTAPAREDDY

L'associé,

Daniel KANTAPAREDDY

L'associé,

Jean-Michel André GASTON

